

■ Bulletin épidémiologique hebdomadaire : durée de l'allaitement maternel en France- Résultats de l'étude longitudinale française Elfe

A partir des données de l'étude Elfe (Étude longitudinale française depuis l'enfance), le premier objectif de ce travail était de décrire, sur un large échantillon représentatif des naissances en France métropolitaine en 2011, la durée totale de l'allaitement, puis de distinguer celle de l'allaitement prédominant (le seul lait reçu par l'enfant est le lait maternel). Le second était d'identifier les facteurs socioculturels, démographiques et économiques associés à la durée d'allaitement. A la naissance 70% des enfants sont allaités pour une durée médiane de 17 semaines, et de seulement 7 semaines pour l'allaitement prédominant. A 6 mois, seuls 19% des enfants étaient encore allaités. Ces résultats complètent les résultats de l'étude Epifane publiés en 2014.

Pour en savoir plus : http://www.invs.sante.fr/beh/2015/29/2015_29_1.html

Pour en savoir plus sur l'étude Epifane: http://www.invs.sante.fr/beh/2014/27/2014_27_2.html

■ Bulletin épidémiologique hebdomadaire : Activité physique ou sportive : des bénéfices pour la santé à tout âge

Ce numéro thématique est consacré à l'activité physique ou sportive chez les plus de 50 ans, chez les collégiens et lycéens, chez les enfants de 3 à 10 ans. Il aborde également les transports actifs et l'épidémiologie des accidents traumatiques en pratique sportive en France. Cette publication intervient notamment dans le contexte de l'adoption d'une résolution de l'Organisation Mondiale de la Santé relative à la stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne 2016-2025.

Pour en savoir plus : http://www.invs.sante.fr/beh/2015/30-31/2015_30-31_2.html

Consulter la Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025 :

http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0010/283807/65wd09f_PhysicalActivityStrategy_150474_withCover.pdf?ua=1

■ Information sur la qualité nutritionnelle des produits alimentaire : rapport d'appui scientifique et technique de l'Anses et avis du HCSP

L'article 5 du projet de loi de modernisation de notre système de santé, prévoit de faciliter l'information du consommateur sur la qualité nutritionnelle des denrées alimentaires. Pour cela, la déclaration nutritionnelle obligatoire sera accompagnée, sur un mode volontaire, d'une expression complémentaire sous forme de graphiques ou symboles, sur la face avant des emballages afin de la rendre synthétique, simple et compréhensible par tous.

Saisi par la direction générale de la santé (DGS), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié un appui scientifique et technique en mars 2015 sur la faisabilité du calcul d'un score nutritionnel tel qu'élaboré par Rayner *et al.* Saisi par la DGS, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) s'est appuyé le rapport pré cité de l'Anses et divers travaux scientifiques pour publier un avis complémentaire en août 2015. Après avoir passé en revue la faisabilité des différents scores et systèmes proposés au niveau national et international, et après l'avoir testé sur les bases de données sur la composition nutritionnelle des aliments du marché français, le HCSP considère que seul le système 5-C (logo utilisant cinq classes construit à partir du score de Rayner) répond aux critères de pertinence et de faisabilité d'un système d'information nutritionnelle synthétique et accompagne son avis de recommandations pour sa mise en œuvre.

Consulter l'avis scientifique et technique de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr/content/etiquetage-nutritionnel-l%E2%80%99anses-%C3%A9value-la-faisabilit%C3%A9-de-la-mise-en-%C5%93uvre-du-score-de-rayner>

Consulter l'avis du HCSP : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=519>

■ Rubrique Internationale (Union européenne)

La France (Anses et DGS) coordonne l'action conjointe européenne nutrition et activité physique (JANPA). Son objectif général est de contribuer à stopper en Europe, d'ici 2020, l'augmentation du surpoids et de l'obésité des enfants et adolescents, dans le cadre général fixé par le "Plan d'action européen sur l'obésité de l'enfant 2014-2020", et en lien étroit avec le "Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle 2015-2020".

JANPA réunit 39 institutions de 25 pays de l'Union européenne plus la Norvège. Le Bureau Europe de l'OMS est partenaire associé.

Initiée le 1er septembre 2015 elle sera conclue par un colloque à Paris en décembre 2017.

Hormis les "work packages" transversaux (coordination, diffusion et évaluation), elle s'appuie sur 4 "work packages" techniques relatifs aux "preuves et justifications économiques de l'action sur l'obésité de l'enfant", à la "surveillance de l'information nutritionnelle et l'incitation à la reformulation", "aux environnements sains par des approches intégrées dans le cadre scolaire" et enfin aux "interventions précoces en direction des femmes enceintes et des jeunes enfants".

La question des inégalités sociales de santé en nutrition est une question transversale soulevée dans chaque "work package".

Rendez vous sur <http://www.janpa.eu/> pour trouver l'information utile au déroulement de JANPA

■ Bilans des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel du PNNS

De nouveaux bilans finaux de chartes d'engagements volontaires du PNNS ont été publiés : Unijus (2009-2012), CPF-Nestlé Céréales (2010-2012), Davigel (2010-2012), Herta (2010-2012), Nestlé Nutrition Infantile (2011-2012), Kiri (2011-2013) et La Vache qui rit (2011-2013).

Une nouvelle charte a été signée en mars 2015 : Fitness

Pour en savoir plus : <http://www.sante.gouv.fr/les-signataires-des-chartes-d-engagements-de-progres-nutritionnels.html>

Pour accéder aux précédentes lettres « Actualités du PNNS » : <http://www.sante.gouv.fr/lettre-actualites-pnns>